

**VENTE
DE CHIOTS
LOF**

Pays Basque

Dimanche 2 Octobre 2011



PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION
NB - Un chien ne peut être inscrit que dans une classe

| | |
|---|------|
| 1 ^{er} chien (Ouvrte, Travail, Jeune, Intermédiaire) | 30 € |
| 2 ^e chien | 22 € |
| 3 ^e chien (avec une carte accompagnateur) | 17 € |
| 4 ^e chien et suivants | 5 € |
| Puppy, Vétéran, Champion | 16 € |
| Ne concourant pas | 5 € |
| Lots d'élevage / Classe élevage | 15 € |
| Paires et Couples | 10 € |
| Meute (6 chiens minimum)* <small>(donnant droit à 6 chiens en classe individuelle)</small> | 55 € |
| *Chien supplémentaire | 5 € |
| Confirmation seule sans concours | 30 € |
| Carte accompagnateur | 4 € |

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir à un seul et même propriétaire. Les producteurs ne peuvent pas profiter de cette condition, pour inscrire le ou les chiens vendus ou cédés.

Seul le Fichier National Canin sert de référence.

La Société Canine se réserve le droit de refuser le tarif dégressif. L'engagement simultané d'un chien dans deux ou plusieurs classes individuelles est interdit.

1 Place Harana (Centre Ville)

Accès facile • grand parking

autoroute A 64 BAYONNE-PAU, Sortie N°3

- Ring d'honneur avec :

Meilleur Classe Champion

Meilleur Classe Travail

Meilleur Classe Vétéran

Meilleur Classe Jeune

Meilleur Classe Puppy

Meilleur de chaque groupe

qui concourront pour le BEST IN SHOW

Début des jugements : 9 h 30

**Clôture irrévocable des engagements :
12 Septembre 2011 (il n'y aura pas
d'additif pour les retardataires)**

- Concours de Fly-Ball organisé par le Club "Agil 4 Pat"
- Démonstrations diverses

- L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION sera posté 8 jours avant la date de la manifestation.
- CAFÉTÉRIA ET BUVETTE dans l'enceinte de l'exposition (Moules Frites : 5 €).

Les confirmations seules seront jugées dès 8 h et pourront ressortir aussitôt s'ils le désirent

Cages gratuites

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1^{er} GROUPE

Berger Allemand, Berger Australien, Colley, Shetland M. KERIHUEL J.P.
Beauceron, Bergers des Pyrénées, Welsh corgis, chien loup Tchecoslovaque,
Maremma Abruzzes, Kuvasz, Pumi, Puli, Tchouvatch slovaque, M. RENAUX A.
Bergers Belges, schipperke, berger blanc suisse,
Bouvier des Flandres, d'Australie et des Ardennes M. MEDARD RINGUET
Briard, Picard, Bearded Colley, Border, Bobtail,
Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Shapendoes,
Autres races du groupe M. LARIVE J.C.

2^e GROUPE

Bergers de l'Est, Races du CAMILA (Fila Brasileiro et San Miguel,
Dogue de Majorque, des Canaries, Mâtin Espagnol,
Montagne Estrela, Rafeiro do alentejo, Castro Laboreiro),
Mâtin des Pyrénées, Dogue du Tibet, Aïdi M. LARIVE J.C.
Terrier noir Russe, Dogue de Bordeaux, Mâtin napolitain,
Terre Neuve, Landseer, Hovavart, M. RENAUX A.
Boxer, Dobermann, Shar Pei, St bernard, Autres races du groupe M. ESCAR TABUENA (E)

3^e GROUPE

Terriers d'Ecosse, Terriers de type bull, Yorkshire, M. MATE E. (E)
Jack et Parson Russell, Airedale, Bedlington,
Welsh et autres terriers divers M. RENAUX A.

4^e GROUPE

SPECIALE TECKELS Mme LAVAL DUBOUL

5^e GROUPE

Spitz Allemands et Italien, Husky M. J.C. LARIVE
Samoyèdes M. CHARNEAU JM
Alaskan Malamute, et chiens nordiques
Chiens nus (Mexicains et Péruviens) M. VOILET C.
Chow Chow, Eurasiers, Basenji et autres races du groupe M. KERIHUEL J.P.

TOUTES LES RACES SERONT JUGÉES ET CONFIRMÉES

6^e GROUPE

Basset Hound et St Hubert M. VOILET C.
Dalmatien Mme LARIVE J.
Autres races du groupe M. MEDARD RINGUET

7^e GROUPE

Braque St Germain, M. VOILET C.
Braque de Weimar, Hongrois, Français, Italien, Spinone M. MUSEREAU Y.
Pointer, Setter Anglais et Setter Gordon M. KERIHUEL J.P.
Epagneul Breton, Epagneul Picard et de Pont Audemer, Autres races M. WITZMANN C.

8^e GROUPE

Golden Retriever, M. MATE E. (E)
Autres retrievers, Chiens d'eau M. ESCAR TABUENA (E)
Spaniels M. MEDARD RINGUET J

9^e GROUPE

Cavaliers et Kings, Papillons et Phalènes, Petit Chien Russe M. VOILET C
Coton, Chihuahua, Chinese Crested Dog M. LARIVE JC
SPECIALE CARLIN/BOSTON M. KLEIN J.C.
Tibétains M. KLEIN J.C.
Bichons Mme LARIVE
SPECIALE BOULEDOGUE FRANÇAIS M. ISTAS F.
Caniche, Griffon Belge et autres races M. MEDARD RINGUET J

10 GROUPE

Irish Wolfhound, Deerhound, Lévrier Afghan, Saluki,
Barzoï, Galgo, Slougi, Greyhound, Azawakh, Whippet
et autres lévriers M. GARCIA I. (E)

Engagement sur internet - paiement sécurisé
<http://www.cedia.fr>

RENSEIGNEMENTS Exposition :

M. LAGARDE Martin : 06 15 32 14 95 - lagarde.martin@yahoo.fr
Maison Garciainetxeberria, 64780 IRISSARRY
Mme LARIVE Jeannette : 06 08 09 48 89 - jeannette.larive@wanadoo.fr
M. WITZMANN Camille : 05 59 65 16 06 - witzmann@aol.fr
• Confirmations seules - Vente de chiots :
M. ILIAS Tony 06 31 99 21 91 - cat.larriviere40@free.fr
(page 4)

Engagements à adresser à CEDIA - Exposition de Hasparren -
BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON
accompagnés de votre règlement :

- Par chèque à l'ordre de la S.C.D.D.P.A.
 - Par mandat postal à l'ordre de M. Lagarde SCDDPA
 - Pour les exposants étrangers, paiement par mandat international uniquement à l'ordre de M. Lagarde SCDDPA
 - Exposantes espagnoles : *pagamiento per giro postal al orden de M. Lagarde SCDDPA*
- Aucun paiement libellé à l'ordre de Cedia ne sera accepté

EXPOSANTES ESPAÑOLAS : TELEFONO PARA INFORMACION :

00 33 615 32 14 95 (14 h - 20 h) - lagarde.martin@yahoo.fr

Forma de pago : Giro Postal al orden de M. LAGARDE SCDDPA - Maison Garciainetxeberria - 64780 IRISSARRY
No seran admitidos las inscripciones que no abonado el pago

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h30 précises.

LOGEMENT - Seuls quelques cages seront à disposition. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16h30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 30 €. Une cafétéria sera installée dans l'enceinte de l'exposition

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :
Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiens visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

- Seront refusés :
- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
 - b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
 - c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 12/09/2011, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 12/09/2011 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

VETERAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants - POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse

sous terre.
TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.
LOT D'ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le règlement, libellé à l'ordre de la Société Canine des Pyrénées Atlantiques, devra être adressé avec l'engagement, par chèque bancaire. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture de l'exposition est fixée au 12 Septembre 2011. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat. Il n'y aura pas d'additif pour les retardataires.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1),
« Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention. »
(Voir liste des pays signataires sur le site :

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&CM=1&DF=19/01/2010&CL=FRE>)

b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officiers seuls sont leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif

«Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

- Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cimeco de l'Éna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
Gr 8 : Retrievers _____ 15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 12 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 87 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

SOCIÉTÉ CANINE DÉPARTEMENTALE DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Exposition Canine Nationale avec attribution du CACS de la S.C.C.



DEMANDE D'ENGAGEMENT (PHOTOCOPIES ACCEPTÉES)

HASPARREN



• Si vous voulez vous engager à l'exposition du dimanche 2 Octobre 2011 :

CLOTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 12 septembre 2011

(Confirmation autorisée et gratuite pour les chiens exposés)

- remplissez la grille d'engagement ci-dessous et le volet de calcul
- envoyez la feuille à **CEDIA - exposition de Hasparren - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON**, accompagnée de :
 - son règlement libellé à l'ordre de la SCDDPA (chèque bancaire ou mandat - pour les étrangers, mandat cash uniquement). Les règlements libellés à l'ordre de Cédia seront retournés. Les mandats seront libellés à l'ordre de M. Lagarde, SCDDPA, Maison Garciainetxeberria 64780 IRISSARRY.
 - des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe travail ou champion
 - du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^e catégorie

OU inscrivez vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé (recommandé)

**Les engagements par fax ou par mail seront refusés,
les engagements internet non payés ne seront pas pris en compte**

• Si vous voulez vous engager à la Séance de Confirmation Seule :

- remplissez la grille d'engagement au verso OU inscrivez vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé
- envoyez la feuille à **M. Tony ILIAS - Maison Laline - 725 Route de Barbaste - 40300 ORIST** accompagnée de votre règlement par chèque ou mandat, libellé à l'ordre de M. LAGARDE SCDDPA et d'une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour recevoir l'accusé de réception

N'envoyez ni en recommandé, ni par Chronopost. Courrier normal uniquement

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

Renseignements SCDDPA 06 15 32 14 95

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

| | | Somme adressées |
|---|------|--------------------|
| 1 ^{er} chien (catalogue compris) | 30 € | |
| 2 ^e chien | 22 € | |
| 3 ^e chien (avec une carte accompagnateur) | 17 € | |
| 4 ^e ou suivants | 5 € | |
| Puppy, Vétéran, Champion | 16 € | |
| Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés | 5 € | |
| Meute avec 6 chiens en individuelle | 55 € | |
| Chien supplémentaire dans la meute | 5 € | |
| Remise 10% membre SCDDPA (n° carte : _____) | | |
| Carte accompagnateur | 4 € | |
| Total des engagements | | |

L'envoi d'espèces est rigoureusement interdit

Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé

GRILLE D'ENGAGEMENT POUR L'EXPOSITION DU 2 OCTOBRE 2011

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Réservé à la Société

Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____ (puce ou tatouage)

Nom du chien : _____

Race : _____

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| Variété : _____ Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Retriever, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois. | Taille : _____ Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. | Couleurs : _____ Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles. | Nature du poil : _____ Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retriever, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais. | Poids : _____ Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes. |
|--|--|---|--|--|

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Confirmation avec exposition

à renseigner (uniquement pour l'exposition) CLASSES D'ENGAGEMENT (VOIR RÈGLEMENT et verso pour travail et champion)

Ouverte Intermédiaire Travail Champion Jeune Puppy Vétéran
Ne concourant pas Meute

Tout chien inscrit en Classe Champion ou Travail sans justificatif sera mis en Classe Ouverte ou jeune en fonction de son âge

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL : Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation établie par la SCC permettant l'engagement en classe travail. (la récompense doit être obtenue avant le 12/09/11)

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{re} ou 2^e catégorie

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e cat.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 12/09/11

Pièces à joindre :

Classe Travail : copie de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la S.C.C. (la récompense doit avoir été obtenue avant le 12/09/11).

Classe Champion : photocopie de la lettre d'homologation

En l'absence de ces documents, le chien sera automatiquement mis en classe ouverte

Hôtels acceptant les chiens

Hôtel** - Restaurant

Les Tilleuls

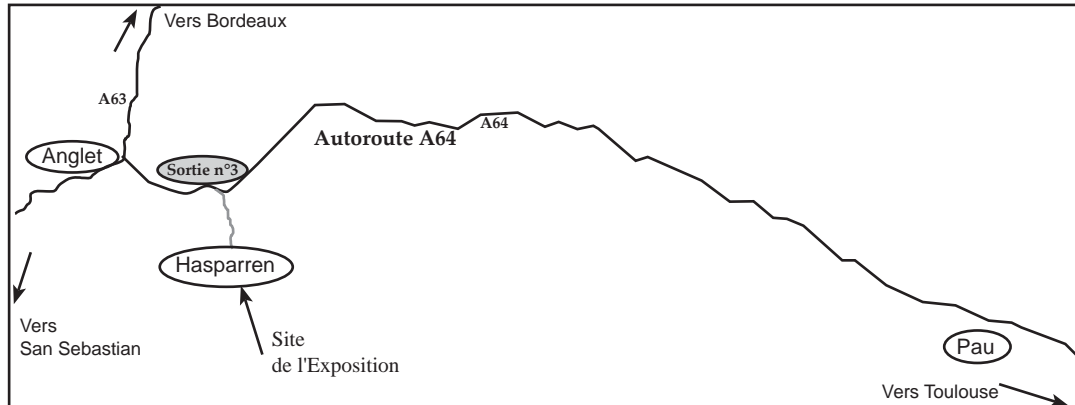
M. et M^{me} LABAT



1, Place Verdun - 64240 HASPARREN
Tél. 05 59 29 62 20 - Fax 05 59 29 13 58
E-mail : hotel.lestilleuls@wanadoo.fr



Chambre d'hôtes :
chez M. MANTRANT
au 05 59 29 10 37
ou mantrant.jean@neuf.fr



ROYAL CANIN

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE

DIMANCHE 2 OCTOBRE 2011 A PARTIR DE 8 H

**Les documents doivent arriver au plus tard le 26 septembre
accompagnés de votre règlement et d'une enveloppe timbrée à votre nom
à M. ILIAS Tony - Maison Laline - 725 route de Barbaste - 40300 ORIST
06 31 99 21 91 - cat.larriviere40@free.fr**

Race _____ Sexe _____

Puce ou tatouage
Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

**Tarif de l'engagement : 30 € à l'ordre de M. LAGARDE SCDDPA.
Les accusés de réception des engagements courrier comme des engagements internet
seront expédiés par la Société Canine 8 jours avant la séance de confirmation**